

COMMUNIQUÉ

Le Haut Débit et le Très Haut Débit sur le canton de Sourdeval

Le Contexte

Le Conseil Général de la Manche a démontré son engagement pour une politique ambitieuse en matière de technologies de l'information et de la communication dès 1995. En 2000, le Département s'est saisi des enjeux liés au haut débit et a ainsi décidé de créer sa propre infrastructure de collecte en fibre optique. Avec la création du syndicat mixte Manche Numérique, en 2004, les communes, les communautés de communes et le Conseil général disposent désormais d'un outil mutualisé en matière d'infrastructures de télécommunications, d'usages et d'assistance informatique à ses membres. Manche Numérique dispose maintenant d'un réseau optique qui figure parmi les plus denses de France avec plus de 1200 km de fibres.

Ainsi, ce sont 136 centraux téléphoniques qui ont été fibrés et dégroupés sur 148 au total. Ce sont plus de 94% des centraux qui sont ainsi dotés d'une offre triple play (internet illimité, téléphone, télévision). Ce taux de dégroupage situe la Manche dans le peloton de tête au niveau national. La couverture du territoire a été complétée par le déploiement du réseau wifi max qui offre 3 Mégas symétriques aux abonnés. Enfin La Manche a été avec la ville de Pau le premier territoire à développer le FTTH, la fibre optique jusqu'à l'habitant, 4000 foyers à Saint Lô et 22 000 à Cherbourg. La première étape de l'intervention publique est donc un véritable succès. C'est un succès sur le plan de l'organisation, par la création d'une structure qui fait référence au plan national. C'est aussi un succès sur le plan du déploiement avec un niveau de couverture très large, une ouverture à la concurrence qui nous permet maintenant d'avoir sur notre territoire la présence des grands fournisseurs d'accès nationaux, France Télécom, SFR, Free, Bouygues télécom qui vient de décider de dégroupier les centraux téléphoniques de la délégation et enfin Completel.

La prochaine étape est d'aller vers le très haut débit, c'est-à-dire la fibre optique jusqu'à l'habitant, le plus rapidement possible. Dans le même temps, il faudra favoriser la montée en débit sur les zones blanches et grises, pour ne pas créer une nouvelle fracture numérique.

Afin de préparer le partenariat entre les collectivités locales et les opérateurs, la loi Pintat votée fin 2009 a prévu la définition des schémas directeurs d'aménagement numérique, les SDAN. Manche Numérique a donc lancé son Schéma dès 2010, et la réflexion est partagée entre trois volets, un volet infrastructure, un volet usages et un volet expérimentation dans quatre territoires, les deux villes de Cherbourg et Saint-Lô, la communauté de communes de la Hague et les collectivités du Mortainais.

Le Schéma Directeur va également permettre de définir le meilleur scénario pour aller au très haut débit dans les meilleures conditions. En l'état actuel, le scénario examiné par le comité de pilotage prévoit d'aller au très haut débit pour tous sur une durée de quinze années, avec une première phase de montée en débit dans les zones blanches et grises dès

les premières années. Les technologies pour cette montée en débit seront en priorité la radio et de manière complémentaire, la montée en débit à la sous répartition.

Le projet sur la Communauté de communes de Sourdeval

Manche Numérique pour engager le travail a donc réalisé **une étude globale sur le canton de Sourdeval** qui est le premier à être traité. Ce type d'étude concernera aussi toutes les autres communautés de communes du Mortainais. Cette étude a été examinée et validée par la communauté de communes de Sourdeval avec la mise en place d'un comité de pilotage.



Sur le canton de Sourdeval, la couverture numérique est assurée grâce à deux technologies, l'ADSL et le Wifimax. Cette couverture en l'état actuel mérite des améliorations importantes, en effet le central téléphonique de Sourdeval couvre partiellement le territoire du canton, et la couverture wifimax est imparfaite du fait du relief.

L'étude a été réalisée pour examiner les différentes possibilités de déploiement du très haut débit et du haut débit sur le territoire. **La Communauté de Communes fait partie des zones d'expérimentation et sera donc traité de manière prioritaire.** Le schéma sera soumis mi-2011 aux instances de Manche Numérique et du conseil général, les déploiements commenceront dans le courant de l'année 2012. **Sourdeval est le premier territoire où ce type de travaux est engagé.**

Contact presse

Cécile Guillemain

02 33 77 83 80

cecile.guillemain@manchenumerique.fr